

"LE LENTUS"

Infos

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Frévrier 2022 - Mairie de LEMPTY

N°17



Mot du Maire

Madame, Monsieur,

L'année 2021 se termine alors que la crise sanitaire continue à perturber notre quotidien.

La pandémie est toujours là et nous a empêchés une nouvelle fois de pouvoir partager deux moments de convivialité : notre traditionnel repas républicain du 11 novembre ainsi que le repas des aînés. Je remercie l'équipe enseignante, Guilaine Decot et Véronique Delage, qui ont dû assurer la vie scolaire malgré toutes les contraintes de nombreux protocoles sanitaires.

Un grand merci aussi à toute l'équipe du personnel communal pour leur travail et leur dévouement à la collectivité.

Je souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre village et j'adresse également mes remerciements aux associations et à celles et ceux qui s'investissent dans la vie communale.

Mon souhait le plus cher pour 2022 est que nous puissions rapidement sortir de cette situation afin de reprendre une vie normale et de nous retrouver au travers de la vie sociale qui est le socle de notre société.

Au nom de tous les membres de l'équipe municipale que je remercie vivement pour leur implication, je vous présente mes meilleurs vœux : très bonne année 2022 à toutes et à tous.

Déolinda BOILON

Finances Communales

Les finances de la commune restent stables en raison de la gestion rigoureuse des élus.

Nous avons clôturé le budget communal de l'année 2020 avec un excédent global de 181 092 €.

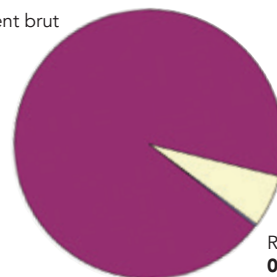
Le budget assainissement quant à lui a été clôturé avec un excédent global de 116 502 €.

Dépenses et recettes de fonctionnement du budget communal s'équilibrent à : 398 518,03 €.

Dépenses et recettes du Budget d'investissement s'équilibrent à : 460 200,24 €

Compte administratif investissement de la commune

Equipement brut
93,20 %

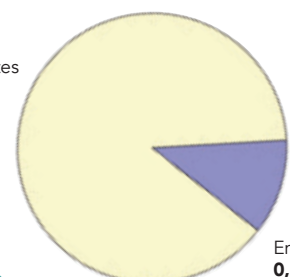


Autres dépenses
6,44 %
Remboursement dette
0,37 %

Recettes d'investissement	
Subventions	18 792,55 €
Emprunts réalisés	0,00 €
Autres recettes	146 918,97 €
Total	165 711,52 €

Ratios par habitant (319)	
Subventions	58,91 €
Emprunts réalisés	0,00 €
Autres recettes	460,56 €

Autres recettes
88,66 %



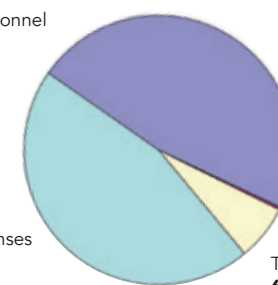
Subventions
11,34 %
Emprunt réalisés
0,00 %

Dépenses d'investissement	
Remboursement dette	480,00 €
Equipement brut	122 192,97 €
Autres dépenses	8 438,25 €
Total	131 111,22 €

Ratios par habitant (319)	
Remboursement dette	1,50 €
Equipement brut	383,05 €
Autres dépenses	26,45 €

Compte administratif fonctionnement de la commune

Frais de personnel
47,22 %



Autres dépenses
45,73 %

Intérêt versés
0,14 %
Transferts versés
6,91 %

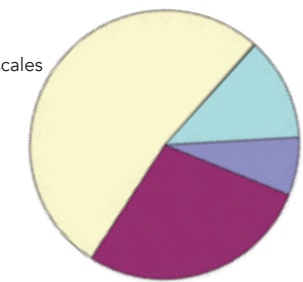
Dépenses de fonctionnement	
Frais de personnel	112 116,03 €
Intérêts versés	362,92 €
Transferts versés	16 408,19 €
Autres dépenses	108 559,57 €
Total	237 410,71 €

Ratios par habitant (319)	
Frais de personnel	351,46 €
Intérêts versés	1,02 €
Transferts versés	51,44 €
Autres dépenses	340,31 €

Recettes de fonctionnement	
Produits d'exploitation	19 968,89 €
Transferts reçus	81 693,16 €
Recettes fiscales	152 559,39 €
Autres recettes	36 193,05 €
Total	290 414,49 €

Ratios par habitant (319)	
Produits d'exploitation	62,60 €
Transferts reçus	256,09 €
Recettes fiscales	478,24 €
Autres recettes	113,46 €

Recettes fiscales
52,53 %



Autres recettes
12,46 %

Produits
d'exploitation
6,88 %

Transferts reçus
28,13 %

Compte administratif fonctionnement assainissement

Dépenses Exploitation	
Opération d'ordre entre sections	10 841 €
Charges financières	2 622 €
Charges exceptionnelles	1 488 €
Atténuation de produits	817 €
Autres charges de gestion courante	11,44 €

Recettes Exploitation	
Opération d'ordre entre sections	8 632,69 €
Ventes, prestation, service	15 346,74 €

Compte administratif investissement assainissement

Dépenses investissement	
Opération d'ordre entre sections	8 632,69 €
Emprunts et dettes assimilés	4 884,36 €

Recette investissement	
Opération d'ordre entre sections	10 841 €

Taux d'imposition

Ce qui a changé en 2021 au niveau du foncier bâti :

Comme vous le savez, suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, les communes ont perdu des ressources qui ne sont pas compensées en totalité par l'Etat.

De ce fait, en 2021, l'Etat a décidé de faire entrer dans les compensations, la partie de taxe sur le foncier bâti qui revenait au département. Vous avez donc pu constater sur vos feuilles d'impôts, que le taux d'imposition avait fortement augmenté dans la colonne « commune » puisque le taux de référence regroupe le taux départemental 20,48 % et le taux communal 16,84%, ce qui a pu passer inaperçu au final, puisque ces deux taux figuraient déjà sur vos feuilles.

Vote des taux 2021

Taxe sur le foncier bâti : 38,32% / Taxe sur le foncier non bâti : 95,93%

REFORME SUR L'EXONÉRATION DES TAXES FONCIÈRES CONCERNANT LE FONCIER BÂTI

La réforme de la taxe d'habitation induit de nouvelles mesures sur les exonérations les deux premières années en cas de construction, extension ou surélévation. Le conseil municipal opte pour le vote d'une exonération partielle égale à 40% des sommes dues.

Travaux de voirie

Voirie rurale : Divers travaux ont été réalisés sur les chemins, et suite à l'orage du 27 Juin, nous avons dû refaire du curage de fossés.
Coût : 15 660 € (non subventionné).



Voirie Communale :

La route du Puy étant fortement dégradée en raison des mouvements de terrain, la partie la plus touchée a dû être renforcée.
Coût l'opération : 56 760,70 €,
subvention FIC (Département) 16 503 €,
la TVA étant remboursée au taux de 16,404 %.

Acquisition de divers matériels et de mobilier :

Nous avons acquis du matériel scolaire, du matériel de cantine, (tables, chaises, etc....) pour un montant de 1 709,09 €.

Acquisition de divers matériels électriques :

(lave-linge, micro-ondes, défibrillateur de la salle des fêtes) et pose d'un film protecteur pour les vitrages des classes pour limiter leur surchauffe pour un montant de 1482,22 €.

Acquisition de matériel de voirie :

Débroussailleuse et souffleur pour un montant de : 1 005,65 €.

Remplacement poteau incendie :

Le poteau incendie rue de la Vorie a dû être remplacé. Coût de l'opération : 3 048,27 €.

Acquisition de matériel numérique (tableau, PC...) pour l'école :

Coût de l'achat : 3 931,60 € subventionné par l'Etat dans le cadre du bonus « relance numérique » pour un montant de 2 450 €.

Aménagement des abords de l'école :

Il s'agit de barrières de sécurité, et de plantations d'arbres pour un montant total de 3 354,69 €. L'ensemble des aménagements avec le parking sur les années 2020 et 2021 a été subventionné par le produit des amendes de police.

Illuminations de fin d'année :

Un décalage d'un an a lieu entre l'acquisition et le paiement. Ce sont donc les illuminations commandées en 2020 que nous avons réglées cette année, pour un montant de 1 543,88 € (part communale) le SIEG prenant en charge 50% de la dépense.

Travaux d'aménagement de la mairie :

Construits en 1986, le toit terrasse, malgré plusieurs reprises d'étanchéité, et le dôme dont le vieillissement maximum est atteint nécessitent des travaux pour leur remplacement car, à ce jour, il pleut littéralement à l'intérieur de la grande salle où ont lieu les mariages, les réunions du conseil...

Le conseil municipal a choisi de confier l'étude, la réalisation et le suivi de ce projet au cabinet d'architecture « Archi Attitude » de M GIL José, habitant de Lempty.

Les appels d'offres ont été lancés en Juin et malheureusement deux lots ont été infructueux faute d'offres.

Il convient donc de passer des marchés négociés pour les lots menuiserie et carrelage. Nous attendons les propositions des entreprises consultées.

De ce fait, nous avons pris du retard, mais les travaux devraient commencer au printemps. Nous avons sollicité des subventions auprès de l'Etat (DETR, DSIL) et auprès de la Région.

A ce jour, nous avons dépensé en honoraires divers, la somme de : 18 714,90 €.

Autres projets :

- > Réfection de la voirie rurale : comme chaque année une part du budget de fonctionnement sera utilisée à l'entretien des chemins qui en auront le plus besoin.
- > La révision du schéma d'assainissement collectif du bourg a été confiée à la société SECAE. Ce sera un énorme chantier pour notre petite commune et ses habitants qui entrainera aussi la réfection et le réaménagement progressifs des rues.



Infos diverses

Orage du 27 Juin

Suite à cet orage et aux coulées de boues qu'il a occasionnées, la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel en date du 9 Août 2021 à la demande, par délibération, du conseil municipal.

Location communale

Logement de l'ancienne école :
M^{me} Pesmes a quitté le logement au 31 Juillet et a été remplacée par M^{me} Cambier au 1^{er} Août 2021.
Montant du loyer mensuel : 625 €

Alevins de truites lâchés dans le Litroux :

Cette année encore le Département a proposé des alevins gratuitement. Le conseil municipal a émis un avis favorable, et ils ont bien été déposés dans le Litroux par des élus qui sont allés les chercher dans une pisciculture.

Mise en place de cavurnes au cimetière

Suite à des demandes, le conseil municipal a acté, pour l'année 2022, la réalisation de cavurnes (tout petit caveau « individuel » construit en pleine terre pour y placer une ou plusieurs urnes funéraires).

Tarifs divers appliqués en 2021/22

Garderie

Garderie du matin de 7h à 8h30 :

Forfait de 2,15 €

Garderie du soir : deux tranches d'une heure, de 16h à 17h et de 17h à 18h, au tarif horaire de 1,45 €. Toute heure entamée est due.

Les frais annuels d'inscription pour chacun de ces deux services s'élèvent à **7 € par enfant** et sont gratuits à partir du troisième enfant.

Location de la salle des fêtes

	Habitants de LEMPTY	Extérieurs	Associations communales	Associations non communales	Traiteur Organisateur
ÉTÉ* du 20/06 au 20/09	170 €	220 €	—	170 €	500 €
HIVER*	220 €	270 €	GRATUIT	220 €	600 €
ST SYLVESTRE*	320 €	400 €	—	320 €	600 €
Journée supplémentaire					
ÉTÉ** du 20/06 au 20/09	60 €	80 €	—	60 €	100 €
HIVER**	80 €	100 €	—	80 €	120 €
1/2 JOURNÉE (Vin d'honneur, Apéritif)					
ÉTÉ***	90 €	120 €	—	90 €	120 €
HIVER***	120 €	150 €	—	120 €	150 €
TARIF CUISINE	30 €	30 €	—	30 €	50 €
CAUTION	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €

* Pour une journée de 24h (samedi 16h à dimanche 16h) / ** Au delà de la journée effective / *** Pour 6h effectives

Tarifs des concessions et cases du colombarium

Quatre possibilités sont proposées aux ayants droit.

Concessions cinquantennaires : Simple : 400 € Double : 700 €

Concessions perpétuelles : Simple : 800 € Double 1600 €

Colombarium : La case destinée à recevoir une urne est concédée au tarif de 450 € avec plaque fournie pour inscription, pour une durée de 30 ans.

Jardin du souvenir : il est destiné à recevoir les cendres de défunts pour lesquels les familles ne souhaitent pas acheter d'emplacement. Une taxe forfaitaire de 50 € est demandée pour couvrir le coût de la plaque fournie qui est apposée sur la colonne avec le nom du défunt-e.

Les cessions de concessions ou cases du columbarium sont soumises aux conditions suivantes :

- > Etre habitant ou résider sur le territoire de la commune
- > Ou, être contribuable au titre du foncier bâti

Cantine

Pour les enfants inscrits durant toute l'année scolaire > **3,90 €/ repas**

Pour ceux inscrits ponctuellement au cours de l'année scolaire : > **4,90 €/ repas**

Pour les enfants ayant des régimes spéciaux, la mairie admet que le soit pris à la cantine s'il est fourni par les parents.

> **Un tarif : 1,45 € / enfant sera demandé puisque l'enfant sera sous la responsabilité du personnel communal. Dans ce cas, il est impératif d'établir un PAI.**

Urbanisme

Transfert de compétence de PLUI (plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à la communauté de communes Entre Dore et Allier (CCDEA)

A la suite de l'arrêté préfectoral du 11 juin 2021, la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme a été transférée à la communauté de communes « Entre Dore et Allier » au 1^{er} juillet 2021.

Les 14 communes membres ont ainsi commencé à travailler sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : elle doivent notamment s'entendre sur la répartition de la surface aménageable totale sur le territoire intercommunal. Parallèlement, et ce comme à chaque fois qu'une compétence est transférée des communes vers l'intercommunalité, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de garantir l'équité, la transparence et les équilibres financiers.

Le PLUI devra être finalisé fin 2025. D'ici là, les PLU ou autres documents d'urbanisme des différentes communes continuent de s'appliquer, mais sans aucune modification possible depuis le 1^{er} juillet 2021.

Le PLUI s'alignera sur les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Livradois -Forez. Il visera en particulier à densifier les constructions et à limiter leur extension en dehors des bourgs. De fait, les zones constructibles seront réduites et les propriétaires de logements vacants seront encouragés à les rénover en vue de les louer ou de les vendre. Parmi les enjeux identifiés figurent l'accueil de nouveaux habitants et la mixité sociale, tout en garantissant pour tous un accès aux services du quotidien.

A noter que cela n'induit pas de changement pour vos démarches : déclarations préalables de travaux et demandes de permis de construire doivent toujours être déposées en mairie. Ces dernières seront facturées par les services de CCDEA à notre commune (environ 70 € pour une DP et 100 € un PC).

Commémorations

> 14 juillet 2021



> 11 novembre 2021

Illuminations de Noël

Fin novembre, les grosses chutes de neige en montagne ont perturbé la mission des certains élus chargés de s'approvisionner directement chez le producteur de sapins. Ces difficultés expliquent la petite taille de notre arbre de Noël sur la Motte. Ce détail mis à part notre village s'est paré de belles lumières pendant la période festive, celles fournies par la commune mais aussi chez certains particuliers. Les décorations sur les hauteurs du Puy ont même donné lieu à une visite guidée pour les élus suivie d'une petite soirée conviviale.



Secrétariat de mairie

Nathalie Monio, passionnée d'histoire et élue d'une commune du voisinage, vous accueille au guichet du secrétariat pour vos démarches ou pour des renseignements. Elle répond à vos appels téléphoniques et à vos mails. Elle saura vous orienter vers les services compétents correspondant à vos besoins.

Listes électorales

Vous n'êtes pas sans savoir que 2022 est une année électorale importante : les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril et les élections législatives les 12 et 19 juin.

Les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes en mairie jusqu'au 4 mars 2022 pour les élections présidentielles et jusqu'au 4 mai 2022 pour les élections législatives, avec un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et l'imprimé cerfa n°12669*02 qui peut vous être fourni. Elles peuvent être effectuées en ligne respectivement jusqu'au 4 mars et 6 mai 2022.

Le mode de vote par procuration a été aussi modifié. Dorénavant, tout électeur de la commune de Lempty pourra donner procuration à la personne de son choix même si cette dernière est inscrite sur les listes d'une autre commune. Par contre elle devra se déplacer le jour du scrutin pour venir voter à votre place. Vous pouvez retrouver tous les renseignements nécessaires sur le module internet « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr. L'imprimé est disponible en ligne ou à la gendarmerie (commissariat ou tribunal) où il faudra vous rendre avec vos papiers d'identité. N'attendez pas le dernier moment car il y a un délai de transmission à la mairie d'au moins une semaine.

Site internet et page facebook

Vous pouvez visiter le site de notre commune à cette adresse

<http://www.lempty63.fr/> ou en recherchant « mairie de Lempty » sur un moteur de recherche. Vous pouvez y trouver des informations sur la vie de notre commune, certaines démarches administratives, des liens touristiques, des informations généalogiques... Ce site est géré par l'ADIT, un service du conseil départemental auquel la commune adhère et qui fournit les informations générales. Des élus le complètent le plus régulièrement possible et à la mesure de leurs modestes compétences informatiques.

Vous pouvez aussi consulter notre page Facebook « Commune de Lempty ». Des élus y publient des informations qui leur paraissent pouvoir vous intéresser ou vous être utiles.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques, des informations, d'éventuelles corrections ou dysfonctionnements, des propositions...

Activités dans notre commune :

Cours de Pilâtes

> (Mouvements corporels calmes pour améliorer souplesse et soutien des muscles profonds) : le mardi de 9 h 30 à 10 h 30 à la salle des fêtes.

Cours de gymnastique douce et renforcement musculaire :

> le jeudi de 14 h à 15 h à la salle des fêtes. Ces cours sont animés par Arielle CHAMBAS-NICOLAS. Une séance de découverte est possible gratuitement (avec son tapis de sol personnel et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur).

Activités pour les aînés :

> un courrier a été distribué dans les boîtes aux lettres des personnes concernées. Les réponses ont montré l'intérêt de certaines et certains mais le risque sanitaire n'a malheureusement pas permis leur mise en place. Ce projet reste d'actualité et vous serez avertis dès que l'état sanitaire permettra de mettre en place des activités.



Sac offert à un couple



Cadeau annuel pour les aînés :

Cette année, compte-tenu des conditions sanitaires, il a été impossible d'organiser le traditionnel repas à la salle des fêtes. Pour compenser, la municipalité a décidé de faire une distribution d'un sac isotherme réutilisable garni de gourmandises à tous les retraités ayant atteint l'âge de 65 ans au 31 décembre. Rendez-vous a été donné à ceux et celles qui l'ont voulu le vendredi 6 janvier 2022 après-midi à l'ancienne cantine pour le retrait et pour un petit moment de convivialité. Un portage à domicile a été fait pour les autres.

Médiathèque

Notre Point Médiathèque qui fonctionne en réseau avec la Médiathèque de la Communauté de Communes entre Dore et Allier vous accueille dans ses nouveaux locaux situés dans le bâtiment attenant aux anciennes classes, le long de la rue. L'entrée se fait par le portail dans le coin de la place Lucie Aubrac.

Horaires d'ouverture :
le lundi de 16h30 à 17h30
sauf vacances scolaires.

Vous pouvez y trouver des livres pour tous les âges, des revues, des DVD, des CD, des jeux...

Le fonctionnement en réseau vous permet d'emprunter ou de rendre dans n'importe quel point de la Communauté de Communes ou à la médiathèque de Lezoux.

Vous pourrez réserver n'importe quel ouvrage qui figure au catalogue sur le portail informatique ou directement sur place. Il sera transféré à Lempy dès qu'il sera disponible.

Il existe aussi un système de portage à domicile sur demande en téléphonant au **04 73 78 11 07** ou par mail : **reseau.mediathèque@ccdoreallier.fr**.

La carte est gratuite
et vous permet d'emprunter
10 documents pour une période de
quatre semaines reconductible une
fois et de réserver 3 documents.



Les bénévoles interviennent aussi auprès des élèves de l'école (à peu près une fois par mois pour la classes des petits et une fois par trimestre pour celle des grands) pour proposer du prêt de livres, des lectures collectives à voix haute, des jeux...



Boîte à lire

Une boîte à lire a été installée sur le candélabre à l'entrée de la cour de l'école. Ce petit placard est en libre accès pour tous et pour tous les âges. Chacun peut y déposer des ouvrages qu'il a envie de partager ou aller fouiner pour trouver une lecture qui l'intéresse et qu'il peut emporter librement.

Vie scolaire

Depuis la rentrée des vacances de Toussaint, notre école accueille 46 élèves pour 37 familles, soit une hausse de 12 élèves par rapport au début d'année scolaire 2020-2021.

Les deux enseignantes sont restées fidèles à notre village :

> Guilaine DECOT, la directrice, s'occupe de la classe des plus petits (19 élèves de maternelle et 6 CP). Elle est aidée par Liliane REIGNAT, employée municipale qui la seconde auprès des enfants pendant les activités et les accompagne dans leurs gestes et besoins quotidiens.

> Véronique DELAGE et Laurie MANIN (le mardi) encadrent 21 élèves de cours élémentaire et moyen. La mairie a tenu à maintenir l'emploi aidé en contrat PEC étant donné l'effectif important de nos classes multi-niveaux. Romane BIGAY intervient auprès des élèves en fonction de leurs besoins scolaires et des projets en cours.

> Il est à noter que le poste de service civique reste à pourvoir, il est encore temps de contacter l'école pour une éventuelle candidature.

> Les différents protocoles ont aussi bien compliqué la vie des jeunes enfants qui se montrent toujours disciplinés et patients et de leurs familles. Leur application relève aussi souvent du casse-tête pour les enseignantes et les différents responsables de leur application.

> Tous les élèves ont pu malgré tout passer une journée, courant juin, au domaine de la Planche à Viscomtat où ils ont pêché dans le ruisseau pour découvrir les petites bêtes qui y vivent et fait connaissance avec la saveur et les parfums de certaines plantes.



L'aménagement de l'arrière de l'école a été terminé par la plantation d'arbres : un pommier pour décorer et étudier le cycle de fructification et trois érables laciniés à la croissance rapide afin de faire de l'ombre sur les classes. Un petit sentier a été créé pour accéder de la rue Jules Ferry au square et à l'entrée de la cour. Le terrain a été engazonné en dehors des zones de circulation. Une bonne partie a été transformée en jardin où les élèves se sont initiés patiemment à la culture des fleurs et des légumes. Les familles volontaires se sont chargées de l'arrosage et de l'entretien estival. Ces débuts ayant été très intéressants et encourageants, nos petits jardiniers reprendront du service dès le retour de la belle saison.

Les élèves de la classe des grands ont commencé cette année scolaire en se passionnant pour le voyage spatial de Thomas Pesquet. Ils sont allés aussi à la médiathèque de Lezoux pour une présentation d'instruments de musique traditionnels.

Avec l'aide d'une animatrice de la médiathèque de Lezoux, les plus petits ont participé au choix du livre qui sera offert aux nouveau-nés par le conseil départemental.

Pour l'année scolaire 2021/2022, il est prévu que :

> tous les élèves assistent à des séances de cinéma dans le cadre des dispositifs académiques « Cinématernelle » et « école et cinéma ».

> tous les élèves seront sensibilisés au tri des déchets et les plus grands participeront aux animations proposées par le SBA.

> les élèves de maternelle s'appuieront sur le projet "Narramus" afin de construire et d'améliorer leur pratique de la narration.

> les plus grands devraient pouvoir obtenir leur "permis vélo" après avoir été informés en classe sur les règles de sécurité et de circulation.



Recyclages originaux

Toujours dans le principe "les petits ruisseaux font les grosses rivières", plusieurs collectes sont mises en place à l'école par l'APEL ou les enseignantes.

Vous pouvez donc apporter à l'école ou faire passer par les enfants :

- > les capsules en aluminium utilisées par les cafetières de type Dolce Gusto (uniquement)
- > les brosses à dents et les tubes de dentifrice usagés quel que soit le modèle
- > des cartouches d'imprimantes

et vous contribuerez ainsi à réduire vos déchets et à remplir un peu les caisses pour aider aux activités des enfants.

Restauration scolaire

Les repas sont livrés par la société API, basée à Lempdes qui propose des repas adaptés avec un menu végétarien par semaine, des produits locaux et bio autant que faire se peut.

La fréquentation est soumise à un règlement intérieur que les familles s'engagent à respecter notamment pour les délais impératifs d'inscription.

Marie-Ange CASAROTTO, la responsable peut être contactée au 04 73 68 90 98. Elle assure les derniers préparatifs des repas, le service, la surveillance, l'aide aux plus petits et l'entretien des locaux. Elle est aidée par Mathilde BARJAUD et Romane BIGAY.

Accueil périscolaire

Depuis la rentrée 2021, c'est Mathilde BARJAUD, nouvellement embauchée, qui est chargée de surveiller et de proposer des activités aux enfants en dehors des horaires scolaires, le matin à partir de 7 h et jusqu'à 18 h 30 après la classe.

Vivre ensemble : les règles de bon voisinage pour bien vivre ensemble

Entre voisins restons courtois !

Pour préserver la tranquillité de tous, il convient de respecter quelques règles essentielles de bon voisinage... de faire preuve de bon sens...

Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit, dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Un aboiement continu, la musique trop forte, les appareils bruyants... les nuisances sonores entre voisins peuvent être nombreuses. Les outils de bricolage (perceuse, tronçonneuse...) ou de jardinage (tondeuse à gazon...) sont autorisés de :

- > 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 du lundi au vendredi
- > 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h le samedi
- > 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

Le tapage nocturne, bruit commis entre 22h30 et 7h du matin est strictement interdit. Pour un événement exceptionnel, par courtoisie, pensez à prévenir vos voisins.

Stationnement

Conformément au code de la route, le stationnement d'un véhicule ne doit pas gêner la circulation et il devient « abusif » et verbalisable s'il dure plus de sept jours consécutifs à la même place. Il ne faut pas considérer qu'un parking public qui doit répondre aux besoins quotidiens des usagers peut devenir une extension d'un parking privé pour un véhicule très peu ou pas utilisé par son propriétaire.

Vendanges

Notre petite commune porte encore quelques petites parcelles des vignes entretenues comme il se doit. Et bien sûr, qui dit vignes dit vendanges. Cette année, pas de grand cru à cause du gel et du manque de soleil et de chaleur mais encore des vendanges traditionnelles et sympathiques notamment chez Jeannot, viticulteur octogénaire hors pair.

Propreté de notre espace public

Il est bien évidemment interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris en tous genres sur la voie publique, trottoirs, parkings, chemins, fossés... Un dépôt sauvage peut donner lieu à une enquête d'identification et à une plainte en gendarmerie. Pour la bonne image de notre village et la bonne entente de ses habitants, il est nécessaire que chacun veille à la propreté des alentours de son domicile (ramassage de débris tombés des poubelles, déchets portés par le vent...) et à la taille de ses plantations afin de ne pas gêner le voisinage. Petit rappel de la réglementation : un arbre de plus de 2 m doit être à plus de 2 m de la limite de propriété et en aucun cas les haies ne doivent dépasser sur la voie publique.



Il y a 20 ans :

Le 13 octobre 2001, un incendie domestique banal se propageait avec l'aide de l'explosion de bonbonnes de gaz au clocher de notre église...

Autre photo souvenir de vendanges au village qui date d'une bonne cinquantaine d'années !

Agenda des manifestations

(sous réserve des conditions sanitaires)

- > Fête de la musique organisée par Lempty-dote : vendredi 17 juin 2022
- > Fête d'Halloween organisée par Lempty-dote : lundi 31 octobre 2022
- > Nous souhaitons de tout cœur pouvoir rajouter à cet agenda les événements traditionnels de l'école, de la troupe de Théâtre « Sans Paul et Mickey », des fêtes de voisins... et d'une matinée « Nettoyons la nature » avec les chasseurs...

Vie associative

Lempty dote

Quel plaisir nous avons eu cette année de vous retrouver ! Malgré toutes les restrictions, vous avez été nombreux à nous suivre lors de la fête de la musique avec le duo « COVER ». Ils seront de nouveau avec nous le vendredi 17 juin 2022. En octobre, a eu lieu l'aligot/saucisse avec plus de 90 réservations, en espérant que 2022 soit encore mieux.

Comme chaque année, nous avons conseillé aux habitants de ne pas sortir seuls le 31 octobre car une pluie de monstres s'abat sur le village ce jour-là. Nous ne savons pas d'où ils arrivent, ce que l'on sait, c'est qu'ils sont de plus en plus nombreux et qu'une seule chose les calme : « des bonbons » ! Alors soyez prêts pour 2022, on vous aura prévenus !! Cette année encore, le sapin nous a été malheureusement coupé sous le pied et c'est avec grand regret que nous avons dû annuler la fête de Noël.

Comme tout le monde, on rêve des années sans restrictions, mais avons-nous le choix ? Alors autant glisser de la bonne humeur dans tous les cœurs, en maintenant autant que possible nos manifestations.

L'assemblée générale aura lieu le dimanche 9 janvier 2022 à 14 h dans le local des associations. Alors si vous voulez, comme nous, diffuser de la bonne humeur, de la magie... n'hésitez pas à rejoindre notre équipe.

Toute l'équipe de Lempty-Dote vous souhaite une très joyeuse année 2022. Prenez soin de vous.

Rachel Bernard, présidente de l'association du village qui déménage !

Les Sans Paul et Mickey

Allez, zou !....Dehors 2021.....Bienvenue 2022 ! Les Sans Paul et Mickey se préparent à nouveau, avec prochainement une nouvelle pièce qui s'appelle :.....

Surprise ! Vous viendrez la découvrir à partir de septembre (on l'espère !) ; nous serons 9 sur scène chacun dans un rôle sur mesure ! En attendant de se retrouver (la troupe a vraiment hâte), les comédiens travaillent dur pour : apprendre leur texte, imaginer et fabriquer leur décor et coudre leurs costumes....Il y a du pain sur la planche ; ça ne rigole plus à présent ! D'ici là, nous vous souhaitons une très belle année remplie de joie, santé, bonheur, chance et...théâtre ! A bientôt !

La Présidente, Marie-Pierre GONIN

L'apel

Chers Lemptynaires, L'année 2021 a été l'occasion pour nos écoliers de mener à bien de nouveaux projets. Ainsi, en plus de leur traditionnelle vente de calendriers, nos enfants ont pu effectuer quelques sorties (cinéma, balades en forêt...) et participer, accompagnés de leurs enseignantes, à la création et à l'entretien de leur potager. Le Père Noël a lui aussi tenu sa promesse de gâter nos bambins et est passé pendant la nuit déposer cadeaux et gourmandises aux pieds du sapin de l'école. C'est ainsi que 46 paires d'yeux se sont illuminées le matin du 17 Décembre dernier. Les membres de l'association des Parents d'Elèves de Lempty se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle et heureuse année 2022. Qu'elle vous apporte joie, santé et sérénité à vous et à vos proches. Prenez soin de vous et portez-vous bien.

La Présidente, Angélique CASAROTTO

Association de chasse de Lempty

Mot du président,

Au moment de raccrocher les fusils, l'heure est aux bilans au crépuscule de cette saison de chasse 2021. L'effectif des sociétaires est relativement stable, soit une grosse dizaine de membres. Au niveau cynégétique, les comptages de lièvres n'ont pas pu être effectués pour la seconde année consécutive du fait du contexte sanitaire. Ce même contexte sanitaire a une nouvelle fois hypothéqué les perspectives d'organisation d'un repas des chasseurs au profit des propriétaires, moment de convivialité et de partage largement préféré par beaucoup à une distribution de terrines ou de morceaux de gibier. Les travaux du futur local de chasse avancent doucement mais sûrement. Je félicite par ce biais tous les acteurs de ce projet pour leur investissement qui donnent de près ou de loin



des moyens matériels, du temps et de l'énergie afin de permettre aux chasseurs d'avoir à compter de la saison 2022-2023 un local convivial et fonctionnel. La pendaison de crémaillère se précise pour l'ouverture de la saison 2022. L'ensemble des sociétaires se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2022.

Le Président, Olivier PUIGBERT

S.I.A.S.D

Lezoux, Maringues et Vertaizon
29 bis avenue de Verdun
63190 LEZOUX



Depuis plus de 50 ans, le SIASD des secteurs de Lezoux, Maringues et Vertaizon accompagne les personnes âgées et les personnes dépendantes de nos communes, pour les aider à rester à leur domicile, le plus longtemps possible. Il est dénommé maintenant SPASAD (Service Personnalisé d'Aide et de Soins à Domicile).

Tous les agents du SIASD ont prouvé leur professionnalisme et leur dévouement, lors de cette période de COVID au combien difficile par leur présence quotidienne auprès des usagers.

Les objectifs du service : offrir une prestation de qualité pour toutes les personnes qui souhaitent rester chez elles dans les meilleures conditions possibles, grâce à l'intervention de professionnels du maintien à domicile.

Les différents services :

Service d'Aide à domicile : Financements possibles du Conseil Département (APA, PCH, Aide sociale), de votre caisse de retraite, de votre mutuelle, de la CPAM...

Service de Soins à domicile : La totalité des dépenses est prise en charge par votre Caisse d'Assurance Maladie.

Service Portage de repas : choix du menu avec ou sans potage et choix de la fréquence.

Service bricolage et jardinage : tarifs en fonction de vos ressources

Service de téléassistance : avec le Département

Une déduction d'impôt ou un crédit d'impôt, à hauteur de 50% de la dépense engagée, est possible en fonction de la prestation réalisée et de votre situation.

N'hésitez pas à contacter le SIASD par téléphone **04 73 73 18 86** ou par mail : **siad.lezoux@orange.fr** afin d'établir, sur simple demande, un devis personnalisé adapté à votre situation.

Le SIASD recrute tout au long de l'année des aides à domicile et des aides-soignantes.

Association AIDER

L'association AIDER, créée il a 30 ans, travaille en collaboration avec le SIASD et est située dans les mêmes locaux.

Elle fonctionne comme pour l'emploi des CESU, c'est-à-dire que vous êtes l'employeur. L'association met du personnel à votre disposition ou vous pouvez employer la personne de votre choix. L'association vous garantit la stricte application de la législation selon la nouvelle application de l'avenant 43 et S43 du particulier employeur. L'association emploie et recherche du personnel pour le ménage et des auxiliaires de vie (ce personnel peut travailler au SIASD et à AIDER).



Etat civil

Naissances

Agathe BARRIQUAND le 05/04/2021
Lyvio BEAUREGARD le 11/05/2021
Liam PALANQUE le 13/06/2021
Nolan GADONEIX le 22/06/2021
Liam NEFF le 04/09/2021

Mariages

Thierry PERROT & Frédérique DANIEL le 17/07/2021
Jean DO NASCIMENTO
& Sabrina POUMEROL le 28/08/2021
Quentin RODIER & Jennifer CHALARD le 16/10/2021
Jean- Michel FAURE & Cecila GOMES le 18/12/2021

Décès

Paulette MOSNIER le 25/01/2021
Fernande CHOMETTE le 15/02/2021

Partenaires



EARL BOILON
Légumes du producteur

📍 Chaport - 63190 LEZOUX
🌐 www.earlboilon.fr 
✉ earlboilon@gmail.com
📞 Earl Boilon-Misson-Maraicher
📞 Tél. 04 73 68 02 27

Horaires d'ouvertures :
Mardi - Mercredi - Jeudi : 8 h - 17 h
Vendredi 16 h - 19 h
Marché de Cournon vendredi et samedi matin



Atelier des Américaines

Entretien - Réparation
Sébastien FORAY
63190 Lempty  07 86 87 05 20



TRANSPORTS MOBIL HOME TOUTES DISTANCES - MISE EN PLACE & CALAGE

TRANSPORTS & SERVICES DUPIN

Marc DUPIN

Tel : 04 73 73 11 65
Fax : 04 73 68 23 84
Port : 06 03 21 97 20
Email : dupin.marco@free.fr

Chaport
63190 LEMPTY
www.transports-services-dupin.fr

Fenêtres - Volets Roulants - Stores
Montage de meubles - Pose cuisine
Pare douche - Vitrerie

Philippe BEAL

5 Route du Puy
63190 LEMPTY

06 83 30 95 10
philippebeal@orange.fr



ECOVERT BOILON
VENTE
TOUS LES SAMEDIS

- Compost
- Terre amendée
- Paillage écorces et bois
- Paillage minéral
- Granulés bois

Location de bennes de 10 à 35 m³

Domaine de la Tour
63190 LEMPTY 04.73.68.23.75

Mairie 04 73 68 21 24

Le secrétariat est ouvert selon les jour et horaires ci-dessous

Lundi de 9h à 12h et de 13h à 19h

Mercredi de 13h à 19h

Vendredi de 8h à 13h

Mail : mairie-lempty@orange.fr

Site : www.lempty63.fr

Horaire de la Médiathèque

Le Lundi (sauf vacances scolaires)
De 16h30 à 17h30